L'ECHO CHOUPPOIS

Un regard sur l'actualité et la vie de notre commune N°9

Comme chaque année, à la veille de l'été, je souhaite vous informer sur l'avancement des projets de notre commune.

Les travaux concernant l'enfouissement des réseaux autour de la place prennent bientôt fin. Après le raccordement, les poteaux et les fils aériens seront enlevés et de nouveaux candélabres seront installés.
Cette phase n'est qu'une étape du programme qui verra dans les années à venir l'enfouissement des réseaux dans les rues adjacentes du bourg de Chouppes.

En partenariat avec la commune de Mirebeau et la communauté de communes du Haut Poitou, un parking d'une vingtaine de places au Champ du Château a été réalisé afin de sécuriser l'accès et offrir de nouvelles places de stationnement à l'école Jean Raffarin et au gymnase.

Le projet tant attendu d'une aire de jeux à la salle mult-activités suit son cours. Le marché public va être lancé prochainement avec le terrassement suivi du lot d'installation des jeux. Des dossiers de demandes de subventions ont été envoyés , nous sommes actuellement en attente de réponse.

La commune accueille une nouvelle association : L'écol' autrement. Cette association a créé une école privée parentale de troisième type s'inspirant des pédagogies actives (Freinet, Montessori…). L'écol' autrement s'installera à partir du mois de septembre dans les locaux de l'ancienne école avec le centre de loisirs. Le bâtiment sera mis gracieusement à disposition, en revanche les frais de fonctionnement seront à la charge de l'association.

La commune est heureuse d'avoir un nouveau restaurant « Au feu de bois » situé au 17 Folie Poisson. J'adresse à l'équipe de cette nouvelle table chouppoise tous mes vœux de réussite.

L'été sera à nouveau festif à Chouppes avec un événement organisé par la communauté de communes du Haut Poitou. Les nuits mirebalaises seront de retour autour de l'église le 20 juillet avec un spectacle sur le thème du cirque.

A l'approche de la période estivale, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été pour vous et vos proches sur nos terres chouppoises où il fait bon vivre.

Benoit Prinçay
Maire de Chouppes

Invitation

La **municipalité** et l'association « **Les Amis du Moulin** »
vous invitent
le **26/08 à 11h00 au moulin**
à l'inauguration de la plateforme d'orientation.
Elle sera suivie d'un vin d'honneur et d'un pique-nique tiré du sac pour les Chouppois qui le souhaitent.

Informations du conseil municipal

Réserves à incendies :
La Commune va réaliser 2 réserves à incendie de 120 m², au lieu-dit Verrines et au lieu-dit Virecoupère.
Le coût d'une réserve à incendie s'élève à 12 194,42 € HT, avec des subventions possibles au titre de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 30 %, soit un montant de 3 658,32 €.

Cartes nationales d'identité
Dans le cadre de la Réforme de l'organisation des Préfectures appelée « Plan Préfecture Nouvelle Génération », depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité sont gérées comme les passeports biométriques, à savoir une instruction complète confiée aux communes équipées de dispositifs de recueil.
Dans la Vienne, les communes équipées sont : Lencloître, Loudun, Châtellerault et son annexe de Châteauneuf, Vouillé, Civray, Montmorillon, Lusignan, Dangé Saint Romain, Pleumartin, Chauvigny, Saint-Benoit, Gencay, l'Isle Jourdain, Buxerolles, Poitiers et ses annexes: 3 Citées, Bel-Air, Couronneries.

Station de Lagunage
Les bâches de la station de lagunage sont à remplacer, des études vont débuter cette année, les travaux débuteront en 2018.

Budget 2017

CCAS :
Le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes au montant de 2 055,00 €

Assainissement :
Le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes au montant de 93 241,24 €
Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes au montant de 74 942,80 €

Commune :
Le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 588 395,00 €
Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 556 854,76 €

Taxes d'habitation et taxes foncières :
Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières (bâti et non bâti) de 3 %. Suite à la fusion des 3 Communautés de Communes du Neuvillois, du Vouglaisien et du Mirebalais, le taux de la taxe d'habitation sera modifié. Vous verrez apparaitre une nouvelle taxe d'habitation demandé par la Communauté de Communes du Haut-Poitou. Pour éviter de subir une fiscalité trop importante, le Conseil Municipal a décidé de baisser en partie en partie son taux mais en gardant ses moyens financiers, puisque la Communauté de Communes du Haut-Poitou devra reverser cette recette à la Commune en attribution de compensation.

L'entretien des trottoirs est l'affaire de tous

Pour protéger votre santé,
Dans le cadre de Terre Saine, la collectivité en accord avec Jean-Paul, notre agent technique, se trouve dans l'obligation d'utiliser le moins possible de désherbant. Nous savons qu'il ne pourra entretenir tous les trottoirs de la commune.
Les propriétaires, les locataires occupants des maisons situées en bordure de voie publique sont dans l'obligation de maintenir en bon état de propreté leurs trottoirs bitumés ou stabilisés devant leur maison. Cela concerne le désherbage.
Le recours à des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques est strictement interdit.
Il conviendra de nettoyer par arrachage ou binage sur 1,50 m pour permettre aux personnes à mobilité réduite de circuler librement.
Pour plus d'informations : www.terresaine-poitou-charentes.fr

Les maisons fleuries

La visite pour les maisons fleuries et les plantations des jardinières de la commune sera le samedi 24 juin à partir de 9 heures.

2ème édition des Nuits Mirebalaises,

concert gratuit, le jeudi 20 juillet 2017 à 21 h à Chouppes !

Organisée par la Communauté de communes du Haut-Poitou, la 2ème édition des Nuits Mirebalaises se déroulera le jeudi 20 juillet 2017, à 21 h, sur la commune de Chouppes.
Ce concert gratuit vous en proposé, avec une mise en lumière de l'église Saint-Saturnin au son de la musique basque interprétée par le Trio Kalakan.

Ces 3 artistes basques, fiers et respectueux du passé, résolument tournés vers le futur, ont à cœur d'inscrire dans le présent la modernité de leur culture millénaire. Ils interprètent un répertoire de chants allant du XVème siècle à nos jours, ainsi que leurs propres compositions.
Pour mettre tout cela en « vibration », en « émotion » et en « énergie » ils utilisent leur voix et leurs tambours mais aussi des instruments traditionnels aux consonances ésotériques et « contemporains ».

Renseignements : Service Tourisme 05 49 51 99 68

Salle Multi-Activités

Tarifs Habitants De la Commune	ETE	HIVER
Location Scénario 1 (Hall + Bar + Sanitaires)	40 €	60 €
Location Scénario 2 (Salle entière)	195 €	255 €
Location Scénario 3 (Salle entière sans les loges)	170 €	230 €

Tarifs Habitants Hors Commune	ÉTÉ	HIVER
Location Scénario 1 (Hall + Bar + Sanitaires)	65 €	80 €
Location Scénario 2 (Salle entière)	315 €	380 €
Location Scénario 3 (Salle entière sans les loges)	255 €	315 €

Caution : 600,00 Euros + Attestation responsabilité civile
Tarifs Ménage salle entière : 150,00 Euros
Location sur 2 jours : 1/2 tarif le 2ème jour

Associations communales :

· Gratuité 1 fois dans l'année
· Gratuité pour l'assemblée générale
· Gratuité pour les animations culturelles (théâtre, cinéma, spectacle Noël, animations sportives, téléthon)
· Loto et belote : tarif à 50 %
· Location scénario 1 : gratuit pour toutes les associations communales

Union Fraternelle des Anciens Combattants – Section de Chouppes

. 15 février 2017 : Concours de Belote.

. 16 mars 2017 : Réunion des Présidents de Section du Nord Vienne.
À Mirebeau Salle des Fêtes

. 19 mars 2017 : Commémoration de la Fin de la guerre d'Algérie
Recueillement au Monument aux Morts avec une bonne participation des Conseillers
Vin d'honneur et diner amical entre AFN et leurs épouses.

. 22 avril 2017 : Congrès départemental de l'UFAC et ACV à Aslonnes,
Les Roches-Prémaries, Andillé
(425 personnes au repas ont 6 AFN de Chouppes)

Notre prochain Concours de Belote ouvert à tous aura lieu le mercredi 27 septembre 2017.

Le Président **Gérard BOULAIS**

Les Amis du Moulin

Le 23 avril, l'association a accueilli le comité des fêtes avec enfants et parents pour la chasse aux œufs. Les amis du moulin ont installé une table de pique-nique pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Un panneau leur réserve le stationnement près de cette même table.
Comme chaque année le samedi 22 Juillet à la salle multi -activités, les amis des moulins organisent le traditionnel repas au profit de l'association. Les bénéfices contribuent à la réalisation des travaux de rénovation.
Au menu, il y aura : kir-melon- crudités saumon- le trou Chouppois-cochon grillé Mogettes-salade-fromages-dessert
Boissons non comprises- Prière d'apporter ses couverts
Adultes 20 €, moins de 12 ans 10 €.
Inscriptions auprès des membres de l'association Tel 05 49 50 41 48 - 05 49 50 89 25

Les amis du moulin ont participé aux travaux d'installation de la plateforme d'orientation sur le moulin. Le 26 août, en accord avec le Maire et la commune, se tiendra au moulin, l'inauguration de cet ouvrage. Elle sera suivie d'un vin d'honneur et d'un pique-nique tiré du sac pour les Chouppois qui le souhaitent.

Les amis du moulin seront présents à l'occasion des organisations et fêtes de Chouppes,
à la pêche TELETHON du samedi 2 septembre au Rivaut Brault et sur le TELETHON National des 7 anciens cantons et du Nord Vienne le samedi 8 et 9 décembre 2017 (le programme sera établi lors des réunions).

ACCA de Chouppes (Association de Chasse Communale Agrée)

Malgré le prélèvement de 29 renards depuis le début de la saison de chasse (chiffre connu à ce jour), les attaques dans les poulaillers restent fréquentes.
Des battues administratives sont demandées à la préfecture. N'oubliez pas de nous signaler les préjudices causés, faites vos déclarations auprès d'un membre du bureau de l'ACCA.
Prochains rendez-vous de l'ACCA:
Dimanche 4 juin Assemblée Générale à 9 heures
Deuxième quinzaine de décembre Chasse à courre Chevreuil.

Le Président, **Bernard BOURDIER.**

Club de l'amitié

L'assemblée générale a eu lieu le 19 janvier 2017.

- L'ensemble du bureau a été reconduit.
- Le nombre des adhérents inscrits est de 132.
- Nous remercions les personnes de l'art floral pour les décorations des repas de Noël et de Pâques :
- Les repas mensuels sont préparés par Frédéric AGUILLON.
- Relaxation et détente tous les mardis de 11h à midi.

Activités du club:

- Les repas mensuels, jeux, l'après-midi : troisième jeudi du mois
- Concours de belote interne ouvert à tous, consulter le planning du mois.
- Les ateliers d'art floral et créatif.

Sorties de l'année 2017 :

- Mercredi 24 mai, concours de belote.
- Jeudi 1 juin, réunion du club.
- Jeudi 15 juin, buffet campagnard.
- Mercredi 22 juin, concours de belote.
- Jeudi 24 août, pique-nique au Rivault-Brault.
- Jeudi 7 septembre, réunion du club.
- Mercredi 13 septembre, concours de belote.
- Jeudi 21 septembre, repas mensuel.
- Jeudi 5 octobre, réunion du club.
- Samedi 14 octobre, Notre-Dame de Paris à Nantes.
- Jeudi 2 novembre, réunion du club.
- Jeudi 17 novembre, repas mensuel.
- Jeudi 7 décembre, réunion du club.
- Jeudi 14 décembre, repas de Noel.
- Noël avant noël à Aiffres (date à déterminer).

Le Président **Gérard BOULAIS**.

Défibrillateur

Comme cela a été relaté dans le bulletin municipal, paru ce début d'année, la Commune s'est dotée d'un défibrillateur à l'extérieur de la salle multi-activités.
Une présentation publique a été réalisée le 11 février.

Le 8 mai

Comme chaque année, après la commémoration du 8 mai 1945, la commune a offert un repas aux Chouppois de plus de 65 ans.

Près de 120 personnes étaient présentes lors de ce repas servi à la salle multi-activité.

Des interludes musicaux ont été interprétés par la chorale de l'Ecole Moderne de Musique de Poitiers.

Depuis le début de l'année, le comité des fêtes **LA CHOUPPOISE** vous a déjà proposé plusieurs rendez-vous:

En janvier :

un concours de belote où nous y avons retrouvé nos fidèles passionnés des jeux de cartes.

En février :

notre premier loto en février où plus de 200 personnes ont tenté leur chance.

En avril : une marche semi nocturne en avril avec un passage au château de Billy pour y découvrir des spécialités belges et une halte au moulin pour y découvrir la nouvelle plateforme.

notre chasse aux œufs où de nombreux jeunes enfants ont rempli leur petite boîte, la matinée fut clôturée par un verre de l'amitié.

Cette année, nous avons eu le regret d'annuler notre vide grenier prévu en juin pour cause de manque de bénévoles ce jour là, mais nous espérons vous y retrouver l'année prochaine.

Le **samedi 24 juin**, nous vous proposons de nous rejoindre pour notre prochain rendez vous de l'été à notre marché des producteurs, à partir de 18h, sur la place du pigeonnier.
Le **vendredi 14 juillet**, nous invitons tous les enfants pour la kermesse de la Fête Nationale
Le **samedi 4 novembre**, nous vous proposons de venir à notre diner dansant
Le **dimanche 17 décembre** à 15h30 nous invitons les enfants et leurs parents à un spectacle de magie.

De nouveaux membres ont rejoint l'association cette année, nous leur souhaitons la bienvenue et faites comme eux : venez organiser et faire vivre la commune où il fait bon vivre.

Renseignements: Delphine Moreau 05-49-39-29-83 ou lachouppoise@gmail.com

Le brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts (produits par des collectivités locales, des organismes publics ou parapublics, des sociétés d'entretien des espaces verts et des particuliers) à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels **est interdit** toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne.

Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie.
Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air.

Sont encore autorisés à être brûlés à l'air libre les végétaux relatifs à :
•la gestion forestière
•des opérations réglementaires de débroussaillement dans les massifs forestiers classés à risque feu de forêt
•des résidus agricoles (élagage de haies, d'arbres et d'autres végétaux, à l'exception des pailles et autres résidus de culture strictement réglementé)
•des opérations de brûlage dirigé autorisées
•la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux

Des dérogations prévues dans l'arrêté préfectoral n°2015-PC-031 peuvent être accordées par le Préfet dans les cas suivants :
•Événement climatique exceptionnel de type tempête ;
•Brûlage des pailles et autres résidus de cultures pour des raisons agronomiques et sanitaires

Des périodes ont été définies et définissent les conditions de l'emploi du feu lorsque celui-ci est autorisé.
Plus d'information sur

http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Reglement-permanent-de-l-emploi-du-feu-et-du-brulage-des-dechets-verts